23_66_08DM54CD

DÉPARTEMENT DU NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

2023 102 54

CANTON D'HAZEBROUCK

Culture / 2023 / N°1



DECISION DU MAIRE PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHE

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Nous, Maire de la commune d'Estaires (Nord),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22

Vu les délibérations du conseil Municipal du 22 septembre 2020 et du 23 mars 2023 donnant délégation permanente au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont alloués

Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique

Considérant que la commune envisage d'organiser une programmation artistique.

DECIDONS

<u>Article 1</u>: d'attribuer le contrat de cession entre la ville d'Estaires et SARASWATI SARL pour une représentation du spectacle « Laurent Voulzy en concert dans les églises & cathédrales » dans l'Eglise St Vaast, le samedi 23 septembre 2023 pour une durée d'environ 70 minutes pour un total 36 925euros TTC.

Article 2: Le marché présent est soumis à l'article 28 du CMP

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette décision et notamment le contrat à conclure avec le prestataire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

<u>Article 5</u>: La présente décision sera reprise au registre des décisions du conseil municipal et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Dunkerque.

<u>Article 6</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de L'Etat.

Fait à ESTAIRES, le 08 juin 2023 Bruno FICHEUX

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle a Mo

Mairie d'Estaires, 59940, Place de l'Hôtel de Villy – Tel.: 03 28 42 95 60 – Fax : 03 28 42 95 75 www.ville estaires.fr